

**Gilles BORIE**

2 rue de la Renaissance  
92184 ANTONY CEDEX

**PIN ASSOCIES**

170 bd de Stalingrad  
69006 LYON

**NERGECO**

Société Anonyme au capital de 4 521 200 €  
8 rue de l'Industrie  
43220 DUNIERES

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT**

*Exercice clos le 31 décembre 2006*

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société NERGECO et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations données dans le rapport.

**Gilles BORIE**

2 rue de la Renaissance  
92184 ANTONY CEDEX

**PIN ASSOCIES**

170 bd de Stalingrad  
69006 LYON

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la description des procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à ANTONY et LYON,  
le 15 mai 2007

Les Commissaires aux Comptes

Gilles BORIE

PIN ASSOCIES

Commissaire aux Comptes

Jean-François PIN  
Commissaire aux Comptes